

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-024

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Budget primitif.

Le budget annexe des parcs de stationnement retrace la gestion des six couverts (Paulmy, Tour-de-Sault, Sainte-Claire, Vauban, Gare et Belfort) et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la TVA, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct.

Le budget primitif 2022 s'équilibre globalement à 6,59 M€, exploitation et investissement confondus (5,75 M€ au BP 2021).

EXPLOITATION (en K€)	B.P. 2021	B.P. 2022
RECETTES		
Droits de stationnement	3 161	3 846
Reprise sur subventions transférables	619	618
Autres produits	72	136
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION	3 852	4 600
DEPENSES		
Charges à caractère général	982	1 016
Charges de personnel	1 450	1 502
Charges financières	148	138
Charges exceptionnelles et diverses	27	47
Dotations aux amortissements	1 245	1 357
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION	3 852	4 060
Recettes – dépenses = virement à la section d'investissement		540
Virement + dotations aux amortissements – reprise = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	626	1 279
INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2021	B.P. 2022
RECETTES		
Emprunts	650	93
Dotations aux amortissements + virement section exploitation	1 245	1 897
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 895	1 990
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	405	335
Dépenses d'équipement	830	880
Reprise sur subventions transférables	619	618
Autres engagements financiers et divers	41	157
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 895	1 990

La section d'exploitation

Le budget de la section d'exploitation s'équilibre globalement à 4,60 M€, soit 4,06 M€ hors virement à la section d'investissement, contre 3,85 M€ au BP 2021, soit une hausse de 5,4 %.

Concernant les dépenses de gestion du service, les charges à caractère général s'établissent à 1,016 M€, soit une augmentation de 34 K€ (+ 3,5 %) par rapport au budget primitif 2021, tandis que les dépenses de personnel représentent 1,502 M€ et progressent de 52 K€ (+ 3,6 %), conséquence principale de l'effet glissement vieillesse technicité.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 47 K€ dont 40 K€ au titre des dépenses exceptionnelles.

Les frais financiers diminuent à 138 K€ (- 6,8 %) et les dotations aux amortissements sont inscrites à hauteur de 1,357 M€.

En recettes, les redevances de stationnement sont prévues à hauteur 3,85 M€ (3,16 M€ au BP 2021), retrouvant une dynamique d'avant la crise sanitaire.

Les autres recettes d'exploitation, soit 136 K€, correspondent principalement à la refacturation d'une quote-part des charges de personnel au budget principal.

Le montant total des recettes prévisionnelles permet de dégager un excédent prévisionnel de 540 K€. Avec la reprise sur subventions transférables et le montant des dotations aux amortissements, la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle des dépenses d'investissement s'établit à 1,28 M€ (626 K€ au BP 2021).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,99 M€ contre 1,89 M€ au budget primitif 2021. Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 335 K€, 618 K€ de reprise de quote-part de subventions d'équipement et 880 K€ de dépenses d'équipement.

Les principales opérations concernent :

- le renouvellement des équipements et matériels à hauteur de 446 K€, en particulier pour la vidéosurveillance, le jalonnement dynamique et la téléphonie numérique ;
- les travaux de réaménagement pour 415 K€ avec principalement le déploiement des prises de recharge des voitures électriques et le traitement de glissance dans les parcs bâtis ainsi que des adaptations du parc du champ de foire.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation pour 1,279 M€ et par une inscription limitée à 93 K€ au titre du recours à l'emprunt.

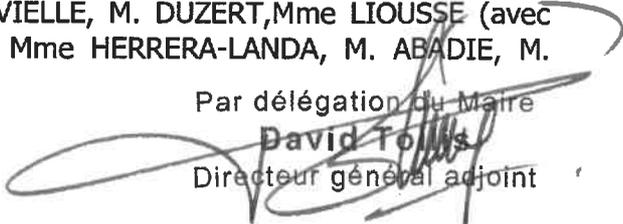
En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

Par délégation du Maire


David Follis
Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne